



Paris, le 18 juin 2015

Madame Marylise LEBRANCHU
Ministère de la Décentralisation et de la Fonction
Publique
80, rue de Lille
75007 Paris

Copie à Madame Marisol Touraine - Ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes

Madame la Ministre,

Le 12 juin 2015, après deux premiers passages, le projet de reclassement des orthophonistes de la Fonction Publique Hospitalière a été présenté à nouveau au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière, décret refusé par le syndicat présent, alors que le Haut Conseil était boycotté par les autres organisations syndicales, boycott demandé et soutenu par l'ensemble des composantes de la profession : syndicats professionnels, confédérations syndicales, et société savante en orthophonie.

Et pourtant,

En 2012, François HOLLANDE a affirmé son attachement au maintien de la qualité de la formation et des soins des orthophonistes.

En janvier 2013, votre gouvernement a reconnu aux professionnels non seulement le grade master mais surtout, il a une fois de plus réaffirmé le haut niveau de compétences des orthophonistes par la publication des référentiels « Activités » et « Compétences », actant que les orthophonistes sont des Professionnels de premier recours, aux pratiques avancées. Votre gouvernement a confirmé l'ensemble de nos missions, le diagnostic, le pronostic, la prévention, la mise en œuvre des soins.

A la création du statut d'orthophoniste en 1964, les grilles salariales étaient alignées sur celles de professions équivalentes à notre niveau de compétences et de formation universitaire (bac+3). Dans les années 80, les orthophonistes ont été « déclassés » pour être alignés sur les grilles des rééducateurs (bac+2). Depuis toutes ces années déjà, ce combat est celui de toute la profession. En effet, depuis 1986, les compétences des orthophonistes à l'hôpital ont évolué ; l'évolution a marqué un pas important en 2002. Malgré les demandes, les orthophonistes sont toujours restés à une rémunération inférieure à celle qui aurait dû être depuis longtemps la leur.



Aujourd'hui, dans la réforme de la Fonction publique que vous proposez à toutes les professions, les orthophonistes se trouveraient reclassés dans une grille qui ne correspond en rien à leur niveau de compétences ... La profession le refuse fermement et a décidé de le faire savoir clairement.

Aujourd'hui, la profession ne peut pas attendre une réforme annoncée qui sera longue à mettre en place. Nous vous demandons, Madame la Ministre, de considérer à son juste niveau le degré d'urgence dans lequel se trouvent les orthophonistes dans les hôpitaux. C'est la seule solution pour permettre aux patients de bénéficier d'intervention orthophonique sur tout le territoire, à tous les points de leur parcours de soins. Comme vous le savez, l'accès aux soins orthophoniques est d'ores et déjà très difficile pour nombre d'entre eux, devant la vacance croissante des postes d'orthophonie.

Nous vous demandons donc de traiter le reclassement des orthophonistes salariés en priorité.

Lors du rendez-vous du 14 octobre 2014 avec les représentants de votre cabinet, ceux-ci avaient annoncé aux représentants de la profession que le ministère de la Santé, étant donné l'urgence de la situation, pouvait être saisi par votre ministère pour notre dossier et autorisé à nous reclasser à notre juste valeur.

Nous vous demandons d'intervenir sans délai pour ce décret soit retiré.

Nous vous demandons donc de permettre d'engager dès maintenant un reclassement juste et correspondant au niveau réel de compétences des orthophonistes de la Fonction Publique Hospitalière.

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, en l'expression de notre haute considération.

Pour la FNO : Anne DEHETRE : 06 78 12 51 48 / Bruno SARRODET : 06 85 75 68 56

Pour l'UFMICT-CGT : Claire DELORE : 06 33 82 25 90 / Frédérique LECOQ : 06 85 13 41 07

Pour la CFTC Santé et Sociaux : Chantal AUBRY 01 47 35 26 28

Pour la FO Santé-Sociaux : Hervé ROCHAIS : 06 19 69 01 74 / Christine ARCAÿ : 06 82 29 78 47

Pour la FOF : Brigitte CAPPE 06 15 22 01 26

Pour le SUD Santé-Sociaux : Jean VIGNES 06 58 58 96 06

Pour l'UNADREO : Stéphanie BOREL 06 22 66 10 65

Pour l'UNSA : Josette BARBAGIN 06 30 69 85 59